

BPJEPS AVIRON ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

DÉPARTEMENT 03

objectif

L'appellation habituelle du métier est celle de moniteur d'aviron.

Le moniteur d'aviron intervient en aviron de rivière, de mer, à banc fixe et en aviron indoor (rameur d'intérieur).

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :

- D'animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires,
- De participer à l'organisation et à la gestion de son activité,
- De participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités,
- De participer à l'entretien et à la maintenance des matériels.

Le secteur professionnel de l'encadrement sportif en aviron, est principalement associatif.

En effet, les structures employeuses sont essentiellement des associations (clubs) affiliées à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron ou des structures déconcentrées de cette dernière (comités départementaux et régionaux), mais aussi les structures privées (clubs de vacances, structure de tourisme...), et les bases nautiques et de loisirs.

contenu de la formation

● animation

Communication, sécurité, connaissance des publics, pédagogie, fondamentaux techniques de l'aviron, permis bateau.

● entraînement

Anatomie, physiologie de l'effort, gestion de l'entraînement, mécanique de l'aviron, réglages des bateaux, analyse vidéo, musculation et PPG.

● développement du Club

Environnement institutionnel et fédéral, réglementation du sport et de l'aviron, méthodologie de projet, financement des associations sportives.

● 2 UC Transversales

UC1 et UC2 : Communication, connaissance des publics et fonctionnement des structures

● 2 UC spécifiques

UC3 : Conduire une action éducative dans le champ de la mention Aviron et disciplines associées

UC4 : les différentes techniques dans le champ de la mention Aviron et disciplines associées / encadrer en toute sécurité dans le champ de la mention Aviron et disciplines associées

Module complémentaire : Permis BE - permis remorque

conditions d'accès

- avoir 18 ans et être âgé(e)s de moins de 30 ans,
- avoir un employeur,
- avoir une attestation de 100 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur,
- posséder le PSC1 (ou équivalent),
- satisfaire aux tests techniques liés aux exigences préalables (aviron d'argent),
- diplôme fédéral recommandé : éducateur Fédération Française des Sociétés d'Aviron,
- satisfaire aux épreuves de sélection.

modalités de sélection

● épreuve orale

Entretien de motivation (30 minutes)

● épreuve pratique

Elle s'effectue dans un bateau de couple individuel permettant d'appréhender les déséquilibres, avec coulisse et croisement des avirons.

Le candidat devra être capable de :

- monter et descendre de son bateau sans aide,
- régler sa barre de pied,
- avancer et reculer en ligne droite,
- toucher une bouée avec la pointe avant et la pointe arrière,
- faire demi-tour sur bâbord et tribord,
- ramasser et renvoyer un objet,
- passer entre 2 bouées sans les toucher,
- scier,
- accoster sans aide.

● épreuve écrite

Analyse vidéo d'un équipage de niveau régional (2 heures)

validation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Educateur Sportif » Mention « Aviron et Disciplines associées » - Diplôme professionnel de niveau 4, délivré par le Ministère des Sports.

➔ SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

- Les personnes titulaires de ce diplôme peuvent compléter leurs compétences professionnelles avec un autre BPJEPS d'une spécialité et/ou d'une mention différente (les UC 1 et 2 étant communes à l'ensemble des BPJEPS, le candidat devra alors valider uniquement les UC 3 et 4).
- Possibilité de préparer un diplôme professionnel de niveau supérieur (niveau 5), délivré par le ministère des Sports : le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS).

📍 LIEU DE LA FORMATION CREPS VICHY AUVERGNE 2, Route de Charmeil - BP40013 03321 BELLERIVE SUR ALLIER Cedex

€ TARIFS Formation prise en charge et rémunérée pour les apprentis. Coûts de formation pris en charge par l'OPCO (pour les employeurs privés).

i DATES, DURÉE ET TAUX DE RÉUSSITE DE LA FORMATION EN FLASHANT CE CODE



RENSEIGNEMENTS

Mme Ophélie SIMON

ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr
04 70 59 52 91

www.cfa-adasa.com